



M. OLIVIER DUSSOPT
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les buralistes,

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir convié à ce Congrès qui, s'il se tient dans des conditions particulières cette année, constitue toujours un rendez-vous incontournable.

Ce rendez-vous est une première pour moi.

Je connais bien votre métier. J'ai dans ma famille un proche buraliste. Je connais vos missions, vos craintes, mais surtout la passion qui vous anime au quotidien. Je connais la place et l'importance de votre métier, qui vous place au cœur du quotidien des Français et fait de vous un maillon indispensable de la vie des territoires, urbains comme ruraux.

Seul le prononcé fait foi

*

Je m'adresse à vous dans un contexte hors norme. L'année 2020, à plusieurs égards, a constitué un défi pour nous tous.

L'évolution de la situation sanitaire, ces dernières semaines, est à nouveau extrêmement préoccupante. Je sais pouvoir compter sur vous, sur votre réseau et votre bon sens, pour nous aider à diffuser les bonnes pratiques et le respect des gestes barrière. Votre prudence, au quotidien, et votre rôle de relai auprès de la population, nous seront à nouveau utiles dans la lutte contre la propagation du virus.

La pandémie de COVID-19 représente un choc pour nos modes de vies et notre économie. Elle bouleverse nos habitudes et nos activités. Je sais également l'impact majeur qu'elle a eu sur votre réseau. Vous avez su faire face au confinement, en restant un des rares commerces ouverts pendant cette période difficile ouverts, à près de 90 % pendant cette période.

Cet engagement exceptionnel n'est pas anodin et je tiens, aujourd'hui et devant vous, à vous en remercier. Encore plus pendant cette période de confinement, vous avez été des commerçants d'utilité locale de premier plan, nécessaires au quotidien pour nos concitoyens.

Votre comportement exemplaire a permis d'assurer sur nos territoires des services de première nécessité, qu'il s'agisse du paiement de proximité, de l'activité de relais poste ou encore de la vente de masques.

Je vous en remercie.

La situation n'était pourtant pas facile. Votre modèle économique a été durement perturbé. Mais vous avez une fois de plus démontré votre résilience et votre force d'adaptation.

Je vous en félicite.

Le Gouvernement a eu raison de vous faire confiance.

*

L'année 2020, c'est aussi la fin de la trajectoire fiscale, décidée au début du quinquennat afin de lutter contre le tabagisme. Cette politique constitue une priorité de santé publique de premier plan.

La dernière étape de cette trajectoire fiscale est prévue au 1^{er} novembre 2020. L'objectif annoncé des 10 € en moyenne par paquet de cigarettes ne nécessitera plus aucune évolution fiscale après cette date.

La trajectoire fiscale du tabac était claire et avait fait l'objet d'annonces publiques. Le Gouvernement s'y est tenu.

Il en va de même pour la fin de cette trajectoire : l'objectif fixé a été atteint, ce Gouvernement n'augmentera plus la fiscalité sur les produits du tabac. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler cet engagement et Bruno Le Maire l'a également de nouveau annoncé ce matin, devant vous.

Ce Gouvernement tient ses engagements, tant sur le volet santé publique que pour ce qui concerne la fin de la hausse de fiscalité.

*

Maintenant, comment envisager l'avenir ? L'année 2020, aussi hors norme qu'elle soit, doit nous permettre de poser, ensemble, des bases solides pour l'avenir de vos métiers et de cette belle profession.

La fin de la trajectoire fiscale et, surtout, le confinement et les effets de la pandémie ont eu des effets importants sur les ventes de tabac en France, qui vous ont touchés de façon diverse en fonction des territoires.

Sur les neuf premiers mois de 2020, comparés à la même période en 2019, les ventes en volume ont ainsi diminué de 0,8 % au niveau national, mais augmenté de 12,6 % en valeur, en raison de la hausse des prix du tabac.

Je retiens de cette période extraordinaire trois enseignements, qui sont autant d'actions que nous aurons l'occasion de mener dans les semaines et mois à venir : sur les achats transfrontaliers, la nécessaire lutte contre la fraude et la transformation de vos métiers.

*

En premier lieu, je tiens à revenir avec vous sur ce que le confinement nous a appris sur les achats transfrontaliers.

Pendant le confinement, ceux d'entre vous qui sont implantés en zones frontalières ont vu leur chiffre d'affaires augmenter considérablement. Ainsi, en avril 2020, seul mois complet de fermeture des frontières, les ventes de produits du tabac dans les départements frontaliers ont connu, par rapport à avril 2019, une augmentation inédite de +77 % de ventes en Ariège, +71 % de ventes dans les Pyrénées-orientales, +60 % de ventes dans le Bas-Rhin, +47 % dans le Nord...

À l'inverse, certains départements comme ceux situés en région parisienne ont vu les ventes diminuer au cours de ce mois (-32 % dans le département de Paris, -5 % dans les Hauts-de-Seine). Ces variations exceptionnelles, au moment où nos frontières étaient fermées, témoignent de l'importance des ventes transfrontalières en temps normal, en particulier dans les zones frontalières.

Le confinement a été pour nous tous une sorte d'expérience grandeur nature. Nous avons pu constater ce que seraient les achats de tabacs dans un monde où les achats transfrontaliers n'existeraient pas. La fermeture des frontières restera, évidemment, un épisode temporaire et tragique à bien des égards. Mais nous en retirons des enseignements utiles.

Vous avez peut-être eu l'impression, pendant trop longtemps, que l'Etat était aveugle aux difficultés des buralistes des départements frontaliers, qui ont vu leur clientèle s'évaporer à mesure que la fiscalité du tabac augmentait en France.

Il n'y a pas de naïveté ou d'aveuglement sur ce sujet. Je tiens devant vous un discours de vérité. Notre politique de santé publique est nécessaire, et le confinement nous a permis de constater à quel point elle était rendue inefficace par la différence de prix avec nos voisins. De la même façon, la fermeture des frontières a fait apparaître encore plus clairement l'ampleur de ce phénomène. Nous savons maintenant très précisément ce qu'il implique pour vous, au quotidien.

Une fois le constat posé, comment agir pour y remédier ?

J'ai souhaité, dès ma prise de fonction en juillet dernier, que de nouvelles mesures soient rapidement adoptées afin de lutter contre le phénomène des achats transfrontaliers de tabac.

Depuis le 1er août, les seuils de tabacs pouvant être introduits en France par des particuliers depuis un autre pays de l'Union Européenne ont été divisés par quatre. Ainsi, un particulier qui

revient par exemple d'Espagne ne peut plus transporter qu'une seule cartouche de cigarettes lors de son retour en France, contre quatre auparavant.

Cette mesure est ambitieuse. Elle témoigne de mon engagement auprès de vous, pour vous permettre d'exercer votre profession au mieux, en limitant la concurrence inéquitable que vous subissez aux frontières.

Nous n'avons pas peur d'afficher, face à nos partenaires européens, nos ambitions en matière de santé publique.

Cette mesure seule ne serait pas suffisante. Nous accompagnons cette mesure sur la limitation des importations de tabac par une démarche plus globale d'influence et de négociation auprès de nos partenaires européens et de la Commission.

En 2021, nous allons entamer les travaux de révision de la directive européenne relative à la structure et aux taux des accises applicables aux tabacs manufacturés. Ce sera l'occasion de

défendre notre position, qui est d'atteindre une **fiscalité harmonisée, plus ambitieuse**, en accord avec la politique de santé publique menée au niveau européen.

La Commission européenne a déjà indiqué, en juillet dernier, qu'afin de mieux contribuer aux objectifs de santé publique et de lutter contre la fraude fiscale, il était nécessaire de réviser la directive sur la taxation du tabac ainsi que les dispositions relatives aux acquisitions transfrontières par des particuliers figurant dans la directive horizontale sur les droits d'accise. La position de la France dans ce domaine s'inscrit parfaitement dans cette logique.

J'ai eu l'occasion de réaffirmer cette position forte de la France dans un courrier adressé à la Commission européenne, que j'ai cosigné avec Bruno Le Maire et Olivier Véran.

Je me rendrai à Bruxelles pour continuer à porter cette position, afin qu'elle se transforme en réalité au niveau européen, le plus rapidement possible.

Limiter à une cartouche les importations par les particuliers ne peut être suffisant, tout comme les négociations à Bruxelles. J'en suis pleinement conscient. **Ces deux actions, aussi fortes qu'elles soient, doivent s'accompagner d'un engagement complet dans la lutte contre la contrebande.**

Je dois tout d'abord saluer la mobilisation constante des services douaniers pour lutter contre ces trafics. J'ai eu l'occasion, ce lundi, à Boissy-Saint-Léger, de faire le point sur les actions de la douane en la matière.

Compte tenu des enjeux fiscaux et de santé publique, la lutte contre la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac est une priorité pour la douane. Elle doit en permanence se transformer et s'adapter aux nouveaux modes de trafics. Ce travail est sans fin, mais nous le menons avec engagement et énergie.

À ce titre, l'administration des douanes a programmé en 2018 un plan de renforcement de

la lutte contre le commerce illicite du tabac, dans le but d'intensifier les contrôles mis en œuvre par les services douaniers sur l'ensemble des vecteurs de contrebande de tabacs.

En 2019, le nombre de missions dédiées à la lutte contre la contrebande de tabac et le nombre de saisies de produits du tabac ont nettement augmenté.

Ces efforts sont bien évidemment maintenus en 2020, comme en témoigne la récente saisie de 12 tonnes de tabac à narguilé par les services douaniers. Cette affaire a débuté en juillet 2020, lors du contrôle à Angers d'un poids lourd immatriculé en Belgique. Ce contrôle a permis aux services douaniers de découvrir 250 cartons de 50 cartouches de cigarettes de marque Marlboro. Une enquête menée par le service d'enquête judiciaires et fiscales de Nantes a permis de mettre en cause le chauffeur et de révéler que les cigarettes saisies étaient très probablement des contrefaçons. Fin juillet, suite aux renseignements de plusieurs unités franciliennes et après plusieurs mois d'enquête,

les services douaniers, appuyés par deux colonnes d'assaut du RAID, ont saisi 12 tonnes de tabac à narguilé en provenance d'Allemagne dans deux entrepôts clandestins en Seine-Saint-Denis.

Cette belle affaire témoigne de l'engagement constant des services douaniers dans le cadre de la lutte contre la contrebande de tabac.

L'année 2020 a également été marquée par la mise en place de l'application « stop trafic tabac ». Elle s'inscrit pleinement dans la politique de lutte contre la fraude.

Grâce à ce dispositif, plus de 400 fiches de signalement de fraude ont déjà été éditées par les buralistes sur le premier semestre 2020. C'est un véritable succès et j'encourage tous les buralistes à maintenir leur vigilance et leur implication dans ce travail conjoint entre l'administration et la Confédération des buralistes.

Les renseignements collectés permettent aux agents des douanes d'engager des enquêtes sur les trafics de tabacs, que ce soit au niveau local ou

national. Nous espérons des résultats significatifs dans les prochains mois.

2020 a également vu s'imposer le dispositif de sécurité et de traçabilité des produits du tabac, composé d'une vignette permettant de lutter contre la contrefaçon, et d'un identifiant unique donnant accès à l'historique complet des produits, de leur fabrication jusqu'à leur distribution.

Aujourd'hui, ce dispositif fonctionne et a permis d'identifier la présence de produits destinés à d'autres marchés européens sur le marché français.

Par ailleurs, ce dispositif permet à la douane de travailler avec le ministère de l'Intérieur afin d'identifier des situations de recel des produits du tabac volés.

Cet arsenal se traduit par des résultats concrets. Les saisies douanières de tabacs manufacturés sont remarquables. Ce sont en effet plus de 183 tonnes de tabac de contrebande, dont

103 tonnes de cigarettes qui ont été saisies par la douane au cours des trois premiers semestres de l'année 2020.

J'entends maintenir l'engagement de la douane dans la lutte contre les trafics de tabac en 2021.

La mise en place d'un nouveau plan de lutte contre les trafics de tabac pour la période 2020-2021 va permettre de renforcer l'action des services douaniers en matière de renseignement, de ciblage et de coopération, afin de parvenir à de meilleurs résultats en la matière et ce, toujours afin de protéger le réseau légal de distribution du tabac ainsi que la santé des Français.

*

Le dernier enseignement de cette année 2020 est peut-être le plus important. Il concerne la nécessaire poursuite de la transformation de votre réseau.

Je me suis rendu ce lundi à Boissy-Saint-Léger, sur le site qui gère vos demandes d'aides à la

transformation, avec Philippe Coy. J'ai pu constater que ce service, qui reçoit environ 60 demandes par mois, assure un traitement rapide de vos demandes.

J'ai également pu constater que malgré la COVID19, l'aide à la transformation a fait l'objet de très nombreuses sollicitations. Ce sont ainsi plus de 1 250 demandes qui ont été déposées auprès des services douaniers depuis le début du dispositif. Cela témoigne de l'appropriation de cette aide par votre réseau.

Début octobre, nous avons dépassé les 8 millions d'euros octroyés au réseau des débitants de tabac. Le montant moyen de l'aide attribué augmente. Il est, pour l'année 2020, de près de 20 000 euros par bénéficiaire.

Il est nécessaire d'aller plus loin dans la transformation. Je vous invite tous à vous saisir dès à présent de ce dispositif, afin de transformer votre métier vers celui de commerçant d'utilité locale, de renforcer ce rôle que vous avez rempli avec brio pendant la crise, au service d'une

transformation durable de votre modèle économique, et au service de nos territoires.

La transformation va de pair avec la diversification de votre métier. Une fois de plus, l'année 2020 a été riche pour votre réseau.

Le déploiement du paiement de proximité au sein de votre réseau est aujourd'hui emblématique de la transformation de votre métier. Il permet aujourd'hui à plus de 5 000 d'entre vous, implantés dans 3 400 communes, d'encaisser des impôts, des amendes, mais aussi des factures de crèches, de cantines, d'hôpitaux, etc.

Avec ce nouveau service, vous démontrez une fois de plus votre rôle majeur au plan local, c'est pourquoi, en juillet dernier, j'ai annoncé avec Bruno Le Maire la généralisation de ce dispositif au sein de votre réseau. Je vous rappelle par ailleurs que si vous proposez aujourd'hui le paiement de proximité, ce nouveau service peut vous permettre de bénéficier de la prime de diversification des activités au titre de l'année 2020.

Aux côtés de la transformation, l'État vous accompagne au travers d'autres dispositifs.

Je pense tout d'abord à la sécurité de vos débits de tabac. Nous devons vous permettre de vous équiper correctement afin de dissuader toute tentative de vol.

Dans ce cadre, et conformément aux annonces effectuées lors du précédent Congrès des buralistes, des travaux ont été menés entre la douane et la Confédération des buralistes, afin de moderniser le dispositif d'aide à la sécurité.

J'ai le plaisir de vous annoncer que ce nouveau dispositif entrera en application au 1er janvier 2021.

À titre d'exemple, la liste des matériels éligibles a été sensiblement élargie afin d'y intégrer de nouveaux matériels. La prise en compte du renouvellement des matériels hors d'usage ou obsolètes a été assouplie, répondant ainsi à une demande forte des buralistes.

De plus, pour réduire les délais d'instruction des dossiers, il a été décidé de supprimer la production de l'autorisation préfectorale pour l'installation de la vidéosurveillance filmant du public au moment du dépôt de la demande par le buraliste.

Les autres aides prévues par le Protocole d'accord 2018-2021, dont je n'ai pas encore parlé, vous permettent notamment de faire face à une évolution négative de votre chiffre d'affaires par rapport à des années ou des montants de référence.

Par exemple, la remise transitoire créée en 2018 permet ainsi de soutenir votre activité lorsque vos livraisons tabac d'un trimestre d'une année baissent de plus de 15 %, en comparaison avec le même trimestre de l'année précédente. Cette aide constitue un véritable « filet de sécurité » qui concerne aujourd'hui plus de 3000 débitants de tabac.

Aujourd'hui, l'État met ainsi à votre disposition un système complet d'aides vous permettant à la fois de sécuriser vos débits, vos revenus en cas de fluctuations du marché du tabac, et de diversifier et transformer durablement votre activité.

Vous avez besoin de visibilité, d'être confortés dans votre activité. Je vous l'ai dit et vous pouvez, je l'espère, le constater : l'État est à vos côtés.

Aussi, je vous annonce qu'afin de vous permettre de poursuivre et de pérenniser cette transformation, j'ai décidé de prolonger le protocole d'accord d'une année.

Les aides prévues par le protocole actuel seront ainsi élargies et prolongées jusqu'à la fin de l'année 2022. L'aide à la transformation des buralistes sera ainsi portée à 100 millions d'euros sur la période 2018-2022.

La remise transitoire, elle, ne sera pas reconduite au-delà de 2021, cette dernière étant directement liée à la trajectoire fiscale qui s'achèvera prochainement.

Les débits saisonniers pourront en 2022 bénéficier de la remise compensatoire.

La rémunération des débitants sera également rehaussée à 8,1 % en 2022, contre 7,9 % actuellement.

Ces mesures, validées en concertation avec la Confédération, seront intégrées au projet de loi de finances pour 2021. J'aurai également le plaisir, juste après mon intervention, de signer avec votre Président un avenant au Protocole en cours, afin de graver dans le marbre ces nouvelles dispositions.

*

En conclusion, vous l'aurez compris, la transformation est le maître mot de ces prochaines années, c'est pourquoi l'État renforce aujourd'hui son accompagnement, au service d'une transformation durable de votre réseau. Je sais que vous aurez à cœur, collectivement, de contribuer à la réussite de ce projet.

Je vous remercie pour votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions, avant de laisser la parole, tout à l'heure, à Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale des douanes et droits indirects, qui poursuivra cet échange.